

[Voir la version en ligne](#)

Cher(e) adhérent(e),

Au sommaire de notre newsletter du mois de mars 2022 :

- **La semaine de la prévention, c'est maintenant !**
- **Loi santé travail : deux nouveaux décrets**
- **Fumées de soudage**
- **Focus sur : la subvention « Soudage + sûr »**

Bonne lecture !



28 mars - 1er avril 2022 : semaine de la prévention

Cette opération 100 % digitale est destinée aux chefs d'entreprise, encadrants, compagnons, intérimaires voire apprentis qui, face aux risques professionnels dans le BTP, veulent renforcer leurs connaissances en matière de prévention et acquérir de bonnes pratiques.

Cette année, **3 thématiques** fortes : les chutes de hauteur et de plain-pied, le risque chimique et les poussières, les TMS. [En savoir plus sur le programme.](#)



Deux décrets parus le 17 mars 2022 viennent renforcer les dispositifs de maintien en emploi

Dans la loi du 2 août 2021, la désinsertion professionnelle est une priorité. Aussi, ces deux décrets concernent le suivi médical des salariés. Ils précisent et modifient de nombreux dispositifs comme les rendez-vous de liaison, les visites de reprise ou pré-reprise ou encore la surveillance post-exposition, ...

[EN SAVOIR PLUS ...](#)



Les fumées de soudage

Les activités de soudage des métaux s'exercent dans de nombreux secteurs professionnels dont le BTP, que ce soit en production, en construction ou en maintenance, en atelier ou sur chantier. Ces activités présentent de multiples risques pour la santé et la sécurité des salariés : intoxication, brûlures de la peau, lésions oculaires et auditives, TMS qui varient en fonction des

procédés mis en œuvre, des matériaux utilisés, des gaz employés. Les activités de soudage peuvent ainsi provoquer des accidents et des pathologies professionnelles chez les soudeurs mais également chez les salariés amenés à effectuer des opérations de préparation et de parachèvement des pièces soudées (découpe, ponçage, formage, meulage, etc.). Enfin, les fumées de soudage à l'arc sont classées par le Centre international de recherche sur le cancer comme "cancérogènes avérés pour l'homme" (CIRC1 depuis 2017).

FOCUS sur ...

Soudage + sûr : une subvention pour réduire les risques du soudage



Pour protéger la santé des salariés ayant des activités de constructions métalliques, l'Assurance Maladie - Risques professionnels propose aux entreprises de moins de 50 salariés la subvention Soudage + sûr.

Objectif : diminuer l'exposition des salariés à des particules submicroniques et à des gaz contenus dans les fumées.

Cette subvention d'un montant de 50% de l'investissement hors taxes, plafonnée à **25 000 euros**, permet aux entreprises de s'équiper en matériels : torches aspirantes TIG, torches aspirantes MIG-MAG, dossierets aspirants, gabarits aspirants, bras aspirants, tables aspirantes, cabines, Enceintes pour le soudage robotisé ; réseaux ou groupes aspirants avec rejet des fumées à l'extérieur ; Installations pour l'introduction mécanique d'air réchauffé en période froide en compensation des débits extraits

- Pour en savoir plus : [Site de l'Assurance Maladie - Risques professionnels](#)
- Votre contact CARSAT Centre-Ouest : [Mail : catherine.gros@carsat-centreouest.fr](mailto:catherine.gros@carsat-centreouest.fr)

Nos équipes vous accompagnent au quotidien.

Un renseignement, un conseil ? Contactez votre centre de visite et/ou votre médecin du travail.

Sandrine PERRIER,
Directrice



- Limoges : 05.55.11.21.00
- Guéret : 05.55.41.13.22
- Périgueux : 05.53.02.98.60

contact@amco-btp.fr

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Santé Travail en Limousin.

[Se désinscrire](#)